

ADMINISTRATION 4, rue Paradis, 4

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION 48, rue de la République, 48

LA SÉANCE HONTEUSE

Bien honteuse, en vérité; mais honteuse surtout pour ceux qui ont apporté ce tombeau de boue pour le déverser en plein Parlement...

le bon sens public en fait aussitôt justice. Mais peu importe qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas dans la Chambre un groupe...

Ce qu'il y a de plus piquant dans ces déclarations, c'est que l'homme qui, pendant tout son long ministère, n'a cessé de nous susciter des conflits et de nous créer des difficultés sans nombre...

Les cercles militaires se montrent également satisfaits du discours. Le silence absolu à l'égard de M. Giolitti est perçupré dans le sens que M. Crispi ne lui accorde pas grande importance.

Le Panama

D'après le texte de la citation qui a été remise hier à MM. Ferdinand et Charles de Lesseps, baron Cottu, Marius Fontaines et Eiffel, ces personnes sont prévenues d'avoir, conjointement, et depuis moins de trois ans avant le dernier acte de la poursuite, à Paris, en employant des manœuvres frauduleuses pour faire croire à l'existence d'un événement chimérique...

DÉPÊCHES PAR SERVICE SPÉCIAL

Informations Politiques

Paris, 22 novembre. CONSEIL DES MINISTRES M. Loubet a fait savoir qu'un certain nombre de députés avaient l'intention de demander que la Chambre tiende deux séances par jour afin de hâter la discussion du budget de 1893.

LES HÉRITIERS DU BARON DE REINACH Les héritiers du baron de Reinach ont adressé aujourd'hui au président du tribunal une requête tendant à la nomination immédiate d'un administrateur judiciaire de sa succession.

L'AFFAIRE SEGENZAC Châlons, 22 novembre. Le conseil d'enquête vient d'acquitter le lieutenant de Segenzac, en se basant sur ce que sa mission n'ayant aucun caractère militaire, il n'a pu commettre aucune faute contre l'armée.

A CARMAUX Carmaux, 23 novembre. Le Cercle des études sociales, dans une assemblée générale tenue hier soir, a adopté le principe d'une candidature socialiste révolutionnaire à l'élection législative nécessaire par la démission du marquis de Solages, et a décidé de faire appel aux républicains socialistes de la circonscription, en les invitant à une réunion générale qui aura lieu vendredi prochain, à quatre heures.

La Politique

M. Crispi vient de prononcer, à Palerme, un grand discours dans lequel il s'est surtout appliqué à faire notre éloge. Dans une pareille bouche, ce langage est bien fait pour étonner, surtout si on le rapproche des discours véhéments dont le protégé de M. de Bismarck se montrait si prodigue envers nous, lorsqu'il dirigeait la politique de l'Italie.

LES DISCOURS DE M. CRISPI Rome, 22 novembre. Dans les cercles politiques et dans la presse, on commente vivement le discours de M. Crispi. Il produit principalement une impression pénible, et les organes du gouvernement dissimulent peu leur mécontentement; certains vont même jusqu'à qualifier ce discours d'anticonstitutionnel et de pessimiste.

OUVERTURE DU REICHSTAG

Berlin, 22 novembre. L'empereur, dans le discours du trône, a constaté que dans le domaine de la vie économique, les espérances formées n'ont pas été remplies; il espère que l'activité économique à la suite d'une bonne récolte et de l'ouverture de nouveaux débouchés se relèvera.

LES ALLEMANDS EN AFRIQUE

Bordeaux, 22 novembre. Une lettre de Zanzibar apporte des détails sur la défaite des Allemands dans l'Ousagara. Le lieutenant commandant le poste de Konda, après un engagement dans lequel il avait eu l'avantage avec les Vouahéhés, fut l'objet d'un vigoureux retour offensif de ces derniers. Le lieutenant fut tué et un sous-officier fut fait prisonnier.

Nouvelles Militaires

Paris, 22 novembre. La commission supérieure des commandants de corps d'armée a définitivement classé par le grade de général de brigade dix-neuf colonels d'infanterie, neuf colonels de cavalerie, douze colonels d'artillerie et cinq colonels du génie. Huit colonels appartenant à différentes armes ont, en outre, été inscrits au tableau à titre de service de l'état-major.

Autour du Parlement

Paris, 22 novembre. Les Pouvoirs des Commissions d'Enquête MM. Pourquery et Letellier viennent de modifier leur proposition qui avait primitivement pour but d'investir les commissions d'enquête parlementaire de tous les pouvoirs conférés par le code d'instruction criminelle aux juges d'instruction et aux procureurs de la République.

La Loi sur la Presse

Les bureaux des groupes de gauche du Sénat, réunis après la séance, ont

examiné officieusement le projet de loi sur la presse. Plusieurs membres ont émis qu'il convenait de rétablir dans le texte du projet l'article 49 tel qu'il avait été adopté par la commission de la Chambre...

SÉNAT

Paris, 22 novembre. La séance est ouverte à 3 heures 20, sous la présidence de M. Le Royer. M. Goblet dépose un rapport sur le projet de loi relatif à la conciliation et à l'arbitrage facultatifs en matière de différends collectifs entre patrons, ouvriers et employés.

CHAMBRE

Paris, 22 novembre. AVANT LA SÉANCE La commission d'enquête du Panama n'est pas encore nommée par la Chambre, et déjà on ne parle que des difficultés qu'elle rencontrera dans l'accomplissement de sa mission.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Floquet. Le Panama M. Gauthier de Clagny vient demander au gouvernement de faire tous ses efforts pour que la déchéance de la concession accordée par le gouvernement colombien à la compagnie de Panama ne soit pas prononcée, car la déchéance viendrait enlever tout espoir aux 800,000 souscripteurs.

MOTION LE VEILLÉ

M. Le Veillé dépose et développe une motion d'ordre tendant à rendre les séances de la commission d'enquête accessibles à tous les députés.

Feuilleton de l'ECHO DE LYON 23 novembre 56

LE CLUB DES VALETS DE CŒUR

— Oh ! oui... fit-elle avec un accent brisé qui semblait monter des profondeurs de son âme. — Je sais que vous m'aimez, continua-t-elle, et je ne vous abandonnerai point.

— Mon ami, dit-elle, dans ce que vous me proposez, vous ne voyez donc pas une chose? — Laquelle? demanda-t-il. — C'est que, avec vous, je n'aurai fait que changer de condition.

Elle s'arrêta sur ce mot, et ce mot fut pour Fernand comme ce coin de ciel bleu qui apparaît au naufragé durant la tempête. — Eh bien?... fit-il anxieux.

à Saint-Denis; j'ai appris à broder, à faire de la tapisserie; je puis gagner trois francs par jour, c'est-à-dire mille francs par an; ce qui, joint à mon revenu, me fera quinze cents francs de rente.

— Je ne sais pas. — Comment, tu ne sais pas? — Non, dit le valet, car elle a un voile bien épais sur le visage.

— Je ne sais pas. — Comment, tu ne sais pas? — Non, dit le valet, car elle a un voile bien épais sur le visage.

Par 400 voix contre 120 la motion Le Veillé est repoussée.

M. Déroulède monte à la tribune pour déclarer qu'il refuse de se laisser porter sur la liste des membres de la commission d'enquête.

Le scrutin est ouvert à trois heures trois quarts. Il est fermé à 4 heures 35.

PROPOSITION POURQUOY DE BOISSERIN

M. le président donne la parole à M. Pourquoy de Boisserin pour développer une proposition.

M. Pourquoy de Boisserin donne lecture de sa proposition tendant à armer la commission du pouvoir d'obliger tout témoin à comparaitre et à prêter serment.

M. Raymond Leygue combat la demande d'urgence. Il ne faut pas voter la proposition qui porterait atteinte au pouvoir judiciaire.

M. de Villebois-Mareuil propose l'ajournement de la discussion à samedi.

M. Pourquoy de Boisserin fait remarquer que dès demain la commission peut commencer ces travaux.

M. de Villebois-Mareuil fait observer que ni le président ni le ministre de la justice ne sont présents.

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, dit que le gouvernement appuie la demande de renvoi à samedi.

La Chambre décide que la demande d'urgence sera discutée samedi.

La séance est suspendue à 5 heures pour attendre le dénouement du scrutin.

LE SCRUTIN

La séance est reprise à 7 h. 1/2. M. le président fait connaître les résultats du scrutin pour la nomination de la commission d'enquête.

Ont obtenu : MM. Clausel de Coussergues 380, Bertrand 379, Labatut 370, Guieysse 357, Brisson 356, Dumay 341, Bory 339, Leydet 337, Dupuy-Dutemps 335, Sarrien 332, Bérard 331, Bovier-Lapierre 327, Labussière 324, Terrier 315, Jannart 310, Gerville-Réache 309, Barthou 304, Delcassé 300, Mathé (Allier) 297, Maujan 280, Delun-Montaud 273, Lavertujon 261, Pelletan 236, de Ramel 223, de Villebois-Mareuil 220, Grousset 219.

Ces 26 députés sont élus. Viennent ensuite : MM. Déroulède, 209 voix; Bigot, 208; Taudière, 208; Loreau, 208; Jolibois, 208; d'Aillières, 202; Gamard, 196.

Il y a lieu de procéder à un deuxième tour de scrutin.

Nombres démissions : M. de Villebois-Mareuil déclare, au nom de ses collègues de droite, qu'en présence du résultat du premier tour de scrutin ses amis et lui se désintéressent de la nomination de la commission d'enquête.

M. Barthou s'associe à la déclaration de ses collègues. (Applaudissements.)

M. Dumay regrette que le débat soulevé hier par les accusateurs n'ait pas été entier et donne à son tour sa démission de membre de la commission. (Applaudissements.)

M. Bertrand déclare aussi donner sa démission. (Applaudissements.)

M. Leydet dit que c'est une lourde charge d'assumer le mandat de la commission, mais il l'accepte.

Il tient à déclarer, comme scrutateur, qu'une centaine de voix de droite se sont égarées sur divers noms. (Bruit à droite.)

M. le président regrette que M. Leydet ait violé le secret du vote et prie la Chambre de clore l'incident. (Très bien! Très bien!)

La Chambre renvoie à demain le second tour de scrutin pour la nomination des derniers membres de la commission d'enquête.

La séance est levée à huit heures.

APRÈS LA SÉANCE

Paris, 22 novembre. Nous n'avons à noter dans cette séance que la démission des commissaires réactionnaires.

La susceptibilité excessive de la droite est, croit-on, seulement une excuse pour décliner toute responsabilité. Les six députés réactionnaires qui ont démissionné l'ont compris ainsi; ils ont estimé que, puisque la droite se désintéressait des travaux de la commission, ils ne pouvaient assumer la responsabilité déclinée par d'autres collègues et laisser jeter sur la commission elle-même un soupçon de partialité.

MANIFESTATIONS D'ÉTUDIANTS

Paris, 22 novembre. Les étudiants en médecine se sont livrés aujourd'hui à une nouvelle manifestation. Un grand nombre d'entre eux, malgré un avis affiché hier soir dans les hôpitaux, les prévenant que les concours d'internat et d'externat étaient suspendus provisoirement se sont réunis à dix heures, avenue Victoria. De là, ils sont montés au second étage, dans une partie des bâtiments occupés par l'assistance publique, où se trouve une porte donnant accès à l'amphithéâtre réservé aux concours.

Après avoir jeté dans l'escalier une trentaine de margotins mis en réserve, ils sont descendus sur la place de l'Hôtel-de-Ville, chantant : « Conspuez Peyron ! » et autres airs connus.

Une seconde manifestation, plus importante, a eu lieu à l'École de médecine. Au moment où M. Weiss, maître de conférences de physique, entrait à 14 heures, à l'amphithéâtre, pour faire son cours, un tumulte indescriptible se produisit.

Les cris : « Conspuez Strauss ! conspuez Peyron ! » poussés par huit cents étudiants, parmi lesquels un grand nombre d'élèves de troisième année qui s'étaient joints aux habitués de ce cours, étudiants de première année, éclatèrent soudain comme par un mot d'ordre.

M. Weiss se retira et le doyen de la faculté qui s'était apprétié à recevoir une délégation des camarades de M. Salmon, dut quitter son cabinet pour rétablir l'ordre; il prononça une longue allocution où il engagea les étudiants à ne pas mettre en cause la faculté de médecine et surtout à ne pas permettre aux éléments étrangers de fomenter le désordre dans leurs rangs.

Tout en assurant les étudiants de son dévouement et de ses sympathies, le doyen leur a conseillé de ne pas songer à user de la grève, à l'exemple de celle qui eut lieu à l'hôpital Lariboisière, il y a dix-huit mois, leur assurant que cette manière de revendiquer leurs droits, leur aliénerait infailliblement la presse et le public.

Sur ces assurances, les étudiants sont sortis de l'amphithéâtre en acclamant longuement le docteur Brouardel, qui a adressé des exhortations au calme qui ont été chaleureusement applaudies.

À la suite de cette manifestation, M. Brouardel a reçu quatre externes à l'hôpital Saint-Antoine, avec qui il s'est entretenu des moyens propres à mettre fin à l'incident.

Les Elections consistoriales israélites

Marseille, 22 novembre. Le comité formé à Marseille, à l'occasion des élections consistoriales israélites qui doivent avoir lieu le 14 décembre dans toute la France, adresse à ses consistoriens du ressort l'appel qui suit :

« Nous avons pensé qu'il était utile, dans l'intérêt de la circonscription et de notre culte de faire arriver au sein de notre première administration des hommes pressentissant les rouages de nos diverses institutions et dont l'esprit de concorde, d'indépendance, de conciliation et de justice soit capable de maintenir cette cohésion et cette solidarité si nécessaires en ce moment surtout, pour lutter avec énergie et succès contre l'antisémitisme ».

Le comité propose de renouveler son mandat à M. Bédarides, premier président honoraire de la cour de cassation, délégué du consistoire central.

Dépêches Diverses

Paris, 22 novembre. ARTON A PARIS. Un de nos confrères a annoncé qu'Arton, le célèbre financier avait été vu chez Suzanne N... une de ses anciennes protégées. Ce qui a donné lieu à cette méprise, dit le Gil Blas, c'est la statue qui se trouve dans le salon de l'opulente pécheresse.

Au temps de sa splendeur, Arton, qui atteignait à deux et même à trois, avait le rage de vouloir figurer chez ses maîtresses et de transformer leur salon en espèces de musées Grévin. C'est ainsi qu'il avait été amené à faire faire sa reproduction par un des artistes de cette maison. Il est aisé de lier le Gil Blas.

Comme Suzanne N... est rentrée de la campagne ces jours-ci, on a tout ouvert chez elle, et un passant quelconque aura sans doute vu cette reproduction, qui est, ma foi, tellement ressemblante, qu'il est à s'y méprendre. D'où le racontar, il va sans dire que Suzanne N... a remis le mannequin au grezier, dans la crainte de se voir interviewer toute la journée.

LES ROBES DE M<sup>me</sup> APPARUTI. Une vente qui ne peut manquer d'intéresser les Parisiennes vient d'avoir lieu à la demeure de Stockholm, celle des fameuses robes de M<sup>me</sup> Apparuti. Il y a quelque temps, on vit arriver à la douane de Göteborg sept grandes malles, toutes adressées à Son Altesse Impériale la grande-duchesse Paul.

Comme il n'y a pas de grande-duchesse de ce nom à Göteborg, les douaniers de cette petite ville, très embarrassés de ces colis extraordinaires, les expédièrent à la douane de Stockholm.

La commission qui s'en était chargée destinée à la femme du frère cadet du czar.

Le directeur des douanes en informa aussitôt le consul russe.

Des notes à ce sujet furent échangées entre Stockholm et Saint-Petersbourg; mais, dans l'intervalle, le délai réglementaire pour l'acquiescement des droits de douane expira.

Alors la douane de Stockholm ouvrit les malles, qui renfermaient dix-neuf robes plus élégantes et plus riches les unes que les autres, garnies de dentelles et de fourrures de prix.

Les bons douaniers, qui ne se connaissent pas en chiffons, évaluèrent le tout à 20,000 kronas (25,000 fr.).

En réalité, ces toilettes valaient au moins 400,000 francs.

La vente aux enchères suivit de près et rapporta 3,000 francs, à peine de quoi couvrir les frais de douane.

Il y a bien des Parisiens qui regrettraient de n'avoir pas été à Stockholm ce jour-là.

DÉPARTEMENTS

RHONE. Villefranche. — Nomination. — Par décision de M. le ministre de la guerre, M. Massard, maréchal des logis chef de gendarmerie à Villefranche, est nommé adjudant à Valence (Drôme).

Tous ceux qui connaissent M. Massard applaudissent à l'avancement bien justifié qu'il vient de recevoir et regretteront de voir partir ce fonctionnaire qui avait su s'attirer la sympathie de tous les honnêtes gens.

Théâtre Delemarre. — Demain, Par droit de conquête, comédie en trois actes, de Lecoq.

Samedi 26 et dimanche 27, à la demande générale, le Fils de la Nuit, grand drame en huit tableaux. Dimanche, à deux heures, matinée.

Adjudication. — Le lundi 12 décembre prochain, à midi, aura lieu, dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Villefranche, l'adjudication de la ferme de l'octroi, pour une durée de deux années.

La mise à prix est fixée à la somme de 102,000 francs.

Anse. — Découverte d'un cadavre. — Dans la matinée d'hier, M. Germain, fermier à Fontaine, en passant à ses travaux, a trouvé sur la route le cadavre d'un enfant de deux ans appartenant à des familles de Bâgé-la-Vie.

Mme Germain s'est empressée de faire conduire le corps à l'hospice de notre ville. M. le docteur Gaudens a constaté que le décès remontait à quelques heures.

Les obsèques ont eu lieu ce matin au cimetière d'Anse.

AIN. Ambrozy. — Accident mortel. — Le sieur Joseph Fournier, de Couteleux, âgé de 28 ans, qui était occupé à élaguer un pommier, a fait une chute si malheureuse qu'il est mort quelques heures après.

La victime de cet accident, qui jouissait de l'estime des gens du pays, était veuf depuis quelques années.

Il laisse orphelin un enfant de quatre ans.

Saint-Jean-le-Vieux. — Imprudence de chasseur. — Dimanche dernier, le sieur Lucas, de Varey, célibataire, âgé de 28 ans, qui revenait, avec quelques amis, de la chasse dans les bois du Fayat, eut la malencontreuse idée de jouer avec son arme chargée.

Tout à coup, une détonation retentit et le coup, faisant balle, atteignit l'imprudent en pleine figure.

Après les premiers soins, le malheureux chasseur, dont le visage n'est plus reconnaissable, a été transporté à l'Hôtel-Dieu de Lyon dans un état presque désespéré.

Dagneux. — Sainte-Cécile. — La Fête de Dagneux a célébré, dimanche dernier, sa fête annuelle.

Après un grand tir à la cible, les membres actifs et honoraires se sont réunis au café Neume, où un banquet a été servi.

An dessert, M. Lamorêt, vice-président, a exprimé les regrets de M. Dalorme, conseiller général et président de la Fête, qui, d'un deuil trop récent, empêché de s'y rendre, nous prie d'engager les musiciens à travailler et à toujours rester unis. A ces paroles fort applaudies, succédèrent de nombreux et gais chanteurs.

A l'issue du repas, une collecte est faite au profit de la caisse des écoles, et produit 7 fr. 40. Un bal des plus animés termine cette charmante fête.

LOIRE. Saint-Etienne. — Le procès de la catastrophe du puits de la Manufacture. — Comme nous l'avons annoncé, des poursuites correctionnelles ont été intentées à la suite de l'instruction ouverte sur les causes de l'explosion qui fit, le 6 décembre 1891, soixante victimes au puits de la Manufacture.

Le procureur Moulin, qui a ordonné l'arrêt du ventilateur, comparaitra devant le tribunal correctionnel, le 13 décembre.

Broyé par un tonnerre. — Le jeune Maurin, âgé de 7 ans, dont les parents demeurent rue du Clocher, 7, est tombé, en sortant de l'école des frères, rue du Puy, devant un tonnerre chargé de 3,000 kilos de charbon.

Il a eu la jambe gauche horriblement écrasée. On l'a admis à l'hôpital.

Escroc arrêté. — La police de sûreté a arrêté un individu qui avait essayé de faire escompter au Crédit Lyonnais un billet faux de 325 francs au nom de M. Palluat du Bessac, et endossé par M. Martin, marchand de bois.

Cet individu a déclaré se nommer Paris. Il a dû donner un faux nom.

Accrochage. — On annonce la mort de M. Dussaux, maire d'Urieux. C'était un républicain très ferme, qui sera vivement regretté.

La Ricamarie. — Accident mortel. — Un accident mortel s'est produit hier soir à sept heures à La Ricamarie.

Le nommé Pierre Girard, âgé de 60 ans, marchand de charbons à Firminy, suivait la voie du tramway, lorsque vers la Croix-de-Forme, le tramway allant de Saint-Etienne à Firminy l'atteignit et le renversa. Le malheureux eut la poitrine défoncée. La mort a été instantanée.

Roanne. — Arrestations. — Samedi soir, à la salle de Venise, au cours d'une diatribe de l'anarchiste Raymond, contre la police et contre l'armée, le nommé Louis-Pierre Denis, âgé de 24 ans, demeurant rue Lachaize, qui, après chaque expression violente de Raymond, s'écriait en désignant du geste M. Lacour, commissaire de police délégué : « Attrape, commissaire ! Attrape, commissaire ! » a été arrêté sous l'inculpation d'outrage à la police.

Il a été condamné par le tribunal correctionnel à un mois de prison.

A l'issue de la même conférence, le nommé Jean Dapelle, dit Joanné, âgé de 48 ans, ouvrier tisseur qui, après la séance, se mit à crier à plein poumon : « A bas la Patrie ! A bas Carnet ! A bas Constans ! » etc., a été également arrêté.

A l'instruction, il reconnaît avoir poussé ces cris et sera traduit aux prochaines assises de Montbrison.

Tribunal correctionnel. — Le tribunal a prononcé hier les condamnations suivantes : Vavrille, pour vagabondage, 40 jours; Lenoir, vagabondage, 1 mois; Lafond, vagabondage, 10 jours; Bagénière, vagabondage, 24 heures; Gonin, vagabondage, 48 heures; femme Lafosse, vagabondage, 20 jours; Claret Barrier, 46 ans, à Roanne, coups et blessures sur sa femme, 4 jours de prison.

ISERE. Grenoble. — Examens de droit. — Ont été admis à l'examen de droit : MM. Barroul, Paul Le Grix, Sedek, Ghirganoff et Paquier. Nos félicitations à M. Paquier, notre confrère de La Vie grenobloise.

1<sup>re</sup> partie, licence : M. Barrès. Licence complète : regus MM. Durand, Porte, ingénieur, Tissot, Picard.

Incendie. — Lundi, vers neuf heures du soir, le feu se déclarait dans un petit bâtiment, servant d'atelier photographique, à M. Robequain, situé près Berriat, 16.

L'incendie, de peu d'importance par lui-même, pouvait prendre de grandes proportions sans les prompts secours de dévoués citoyens, parmi lesquels l'on a remarqué, les premiers arrivés sur les lieux du sinistre, les membres de L'Allobroge avec la pompe du gymnase, les employés du chemin de fer manœuvrant leur pompe sous la direction de M. Rampon, le sous-chef; les militaires de la garnison forment la chaîne.

A dix heures on était maître du feu. Les dégâts sont évalués à 10,000 francs, assurés.

Exposition de Chicago. — La dernière assemblée générale de la chambre syndicale de la ganterie grenobloise a désigné M. A. Bondat, son président, à l'attention du gouvernement français pour être nommé membre du jury.

Non seulement nos premiers fabricants de gants, telles que les maisons Reynier, Perrin frères, Terray, Jay, Rey-Jouvin envoient les produits de leurs manufactures, mais la chambre syndicale des fabricants de gants organise une exposition collective.

Une souscription ouverte parmi ses membres et le commerce de la ganterie a produit la somme de 22,000 fr.

Après les plus hautes récompenses remportées par la ganterie grenobloise à l'Exposition de Paris 1889, l'industrie si prospère de notre ville, qui exporte pour plus de 30 millions de gants fabriqués, brillera d'un nouvel éclat dans le Nouveau-Monde, en maintenant sa réputation universelle.

Cour d'assises de l'Isère. — Président, M. Pons; assesseurs, MM. Chanrion et Gra-

uze; ministère public, M. Saint-Aubin, avocat général. Audience du 24 novembre : Affaire de vol d'importance. — Ce sont de nombreux vols de poules, de linges, de lapins, de chèvres, de brebis, de moutons, reprochés à un nommé Allemand, déjà quinze fois condamné, et son camarade Vernier, qui n'a à son actif judiciaire que quatre condamnations. Ces sujets, peu intéressants, sont condamnés : Allemand, à dix ans de réclusion, et Vernier, à 5 ans de prison. MM. Vallier et Grinaud étaient assis au banc de la défense.

La Tour-du-Pin. — Le marché. — Grande affluence aujourd'hui, jour de marché; les diverses places réservées aux marchands étrangers étaient fort bien garnies, et les transactions ont dû être fort nombreuses.

Nous publierons demain le bulletin du marché.

Vinay. — Réunion pour un banquet de Sainte-Barbe. — Les anciens artilleurs de toutes classes du canton de Vinay sont priés de se réunir dimanche prochain, 27 novembre, à deux heures du soir, au café Carré, Grande-Rue, à Vinay, à l'effet de s'entendre pour l'organisation du banquet du 4 décembre, pour fêter la Sainte-Barbe.

Saint-Symphorien-d'Ozon. — La Sainte-Cécile. — La fanfare « Les Enfants d'Ozon » et la chorale de Saint-Symphorien d'Ozon célèbrent dimanche dernier leur fête annuelle de la Sainte-Cécile.

C'est par un brillant concert vivement applaudi par l'élite de notre population que la fête a commencé. Tour à tour les deux sociétés ont charmé le public sympathique qui les entourait.

Un vin d'honneur a de nouveau réuni les deux sociétés et quelques invités; après un toast porté par le président de la chorale à l'union, on s'est rendu à la salle de banquet, chez M. Gonin, où un dîner fort bien servi attendait les Enfants d'Ozon.

À la table d'honneur prenaient place M. Gaillard, président de la société; M. Getaz, vice-président; M. Bannet, directeur; M. Combe, maire de la Mulatière, conseiller d'arrondissement; deux officiers de la place de Lyon, etc., etc.

Au dessert, des discours ont été prononcés par M. Gaillard qui constate avec le plus grand plaisir les progrès faits par la société;

Par M. Bannet qui rend hommage à l'énergie que M. Gaillard a su déployer pour reconstruire la société;

Par M. Uzel qui porte un toast au frère de M. Gaillard, le lieutenant Marius Gaillard, actuellement en Cochinchine.

Le tour des chanteurs est arrivé. Il est presque superflu de faire ici l'éloge du talent de nos jeunes artistes. Avec un directeur comme M. Bannet, nous étions certains de n'avoir que de bons produits. M. Bernoux, qui possède une très jolie voix de baryton, nous a fait entendre : Mon Verre, les Pins.

M. Guimet, un comique émérite, nous a dit d'une façon désopilante Le Cheval du Colo et En toute Saison.

M. Buis, dont la diction est vraiment remarquable, lit avec beaucoup de talent le Vieux Sergent et la Défense de Belfort.

Il faudrait citer le nom de tous les Enfants d'Ozon pour rester impartial. Qu'il nous soit permis de ne pas aller plus loin dans notre nomenclature.

Une quête fructueuse a été faite vers la fin de cette soirée, qui laissera, nous en sommes certains, d'excellents souvenirs, au bénéfice de la société du Sou des Ecoles et de la société de la Libre-Pressé. Une somme de 5 fr. 85 sera versée à la caisse de chacune de ces deux sociétés.

DROME. Valence. — Acte de probité. — M. François Froment, rue l'Avantine, 9, a trouvé un portefeuille contenant une certaine somme qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police où on peut le réclamer.

Cheval emballé. — Hier soir, un cheval s'est emballé sur la place de la République et se dirigeait au galop vers la place Saint-Félix. Il a été arrêté, par un inconnu, sur le boulevard Bancel, en face du café veuve Joubert.

Conférence sur le Tonkin. — C'est samedi, 26 courant, à 8 heures du soir, que M. Amorie, commandant en retraite, fera, au théâtre, une conférence sur le Tonkin, l'Indo-Chine et la politique coloniale en Extrême-Orient.

La conférence, au bénéfice des pauvres, sera présidée par M. Aimé David, maire. La fanfare de Valence prêtera son concours.

Musique d'artillerie. — Concert au Champ-de-Mars, le jeudi 24 novembre, de 2 heures et demie à 3 heures et demie.

Programme : L'Étape, pas redoublé, Briots. — Les sabots de la marquise, ouverture, Boulanger. — Le camp de Chambrand, Valse, Grisey. — Fleur de thé, fantaisie, Lecocq. — Gentillesse, polka, X...

Bourgoin. — La question des pompiers. — Nous sommes heureux d'enregistrer la fin du conflit existant entre la compagnie des sapeurs-pompiers et la municipalité.

Par une lettre adressée à M. Luga, lieutenant, M. Colomani retire sa candidature. La nouvelle liste de proposition, faite d'un commun accord, comprend comme capitaine, M. Couturier, sous-lieutenant actuel qui serait remplacé par M. Chamoux, sergent.

Sou des écoles laïques. — Les sommes suivantes produites par des collectes ont été remises au trésorier du Sou des écoles laïques : 3 fr. 80 recueillis au café-restaurant Niel, rue de la Liberté et 6 fr. 15 au café Tholot, place Saint-Jean.

Ce sujet, nous rappelons aux républicains que le nombre des élèves des écoles laïques allant toujours en augmentant, il est de leur devoir de venir en aide, autant qu'il le peuvent, à cette société démocratique.

Baccalauréat. — M. Teste, de notre ville, vient d'être reçu avec mention assez bien à la première partie du baccalauréat-ès-lettres.

Nouvelles de Suisse

Genève. — Le bureau du nouveau Grand-Conseil a été constitué comme suit :

Président, M. Vincent, radical; élu contre l'ancien titulaire, M. Rully, conservateur; premier vice-président, M. Louis Plan, radical; deuxième vice-président, M. Chavet, conservateur; secrétaire, M. Triquet, radical; vice-secrétaire, M. Le Fort, conservateur. Les trois fractions de la gauche ont donc voté ensemble contre les démocrates et les catholiques réunis. Les démocrates ne semblent guère satisfaits de la représentation proportionnelle qu'ils ont appuyée et qui leur a fait perdre la majorité. La preuve, c'est que, par les options de leurs députés élus dans plusieurs collèges, faire entrer M. Frey au Grand-Conseil, ils l'ont bel et bien laissé à la porte.

Hier soir à eu lieu une assemblée des employés du P.-L.-M.; ils ont protesté contre les accusations de certains journaux, toujours à propos de l'incident Bernaud, mais ont repoussé toute solidarité avec le groupe de Français auteur de la fameuse lettre publiée par le Lyon Républicain.

Dans la dernière séance du conseil municipal, la suppression du budget du théâtre est re-

venue incidemment sur le tapis. Cette fois, c'est un ouvrier, M. Renaud, qui en passant a soulevé la question.

Elle sera reprise plus tard, car, comme l'a fait remarquer M. Dupont, conseiller administratif, malgré les engagements pris avec M. Dauphin, le budget est toujours réservé; le conseil municipal a donc le droit de couper les vivres et de décrier le chômage de notre scène.

Une discussion sur ce sujet paraît oiseuse, surtout actuellement que le théâtre fait de brillantes affaires; il serait absurde d'enlever au public ce moyen de distraction (ils ne sont déjà pas si nombreux à Genève) alors qu'il prouve qu'il tient absolument, car depuis l'ouverture de la saison la salle a toujours été plus que garnie.

Hier lundi a eu lieu l'ouverture des cuisines scolaires de la Gare et du faubourg Saint-Gervais. On compte déjà cent petits pensionnaires.

La « Mine aux Mineurs » de Monthieu

(DE NOTRE CORRESPONDANT SPÉCIAL) Saint-Etienne, 23 novembre.

Dans sa dernière assemblée générale, la Société stéphanoise de la Mine aux Mineurs (Mine aux Mineurs de Monthieu), a modifié complètement ses statuts.

Chaque syndicat adhérent à la Fédération des mineurs de la Loire recevra deux actions, lesquelles, pour que la loi soit respectée, seront au nom de deux membres du syndicat; pour être admis à faire partie de la Société, il faudra être membre d'un syndicat.

Ne seront éliminés que des syndicats recommandés par leurs syndicats respectifs. Les parts de fondateurs sont supprimées. On indemniser ceux qui en ont.

Le syndicat de Saint-Etienne pourra intervenir toutes les fois qu'il sera question de changer la forme de la Société, d'aliéner tout ou partie de la mine, de proroger ou de dissoudre la Société.

En somme, sous le couvert d'une Société civile, la Mine aux Mineurs devient la propriété de la Fédération des mineurs de la Loire.

Lyon

NOS ÉCHOS

Nous apprenons que M. Munier, sénateur du Rhône, est gravement malade en ce moment à Paris.

M. Munier est très âgé et son état n'est pas sans danger de graves inépués à tous ceux qui l'entourent.

Le samedi 26 novembre, à 2 heures du soir, M. Chenevière, lauréat de la Faculté, soutiendra sa thèse pour le doctorat en droit.

Cette thèse a pour titres : En droit romain : « Histoire de la compensation, jusques et y compris le rescrit de Marc Aurèle » ; En droit français : « De la répression de l'outrage aux bonnes mœurs commis par la voie de la presse. » (Lois du 29 juillet 1831 et du 2 août 1832).

Dans les commissariats : M. Pohn, commissaire de police de la Bourse, est admis, depuis hier, à faire valoir ses droits à la retraite.

Dans ses délicates fonctions, M. Pohn avait toujours su apporter un tact et une courtoisie qui le feront toujours regretter de ses administrés.

M. Pohn est remplacé par M. Folley qui, lui-même, est remplacé, à la Croix-Rousse, par M. Hauw, du quartier Saint-Pothin.

M. Bellat, de Saint-Etienne, remplace, au tribunal de simple police, M. Jacquemot, réinstallé au commissariat du quartier Saint-Pothin.

Tout le monde a rencontré à travers les rues de Lyon un vieillard, un étrange bonhomme, à la mise peu ordinaire. Il portait toujours un chapeau flambard campé sur l'oreille, en hiver une cape qu'il rejetait fièrement sur ses épaules; sous le bras un carton à dessin. C'était un artiste; on l'appelait Gaspard Poncet et entre peintres on le désignait sous le nom de Poncet d'Oullins.

Au sujet d'un rapport de M. Bedin, demandant le classement de sept rues de Montchat, M. Lavigne fait observer que plusieurs propriétaires, afin de donner une plus-value à leurs terrains, font percer des rues sur les propriétés qui leur appartiennent, et puis obligent l'administration à entretenir et canaliser ces chemins.

Congrès national des Villes gazières

Le congrès se tiendra à Lyon, dans les salles de l'Hôtel de Ville, place des Terreaux, les 27 et 28 novembre 1893. L'ouverture du congrès aura lieu le dimanche 27, à 9 heures du matin.

Justice de Paix

M. le juge de paix du 2<sup>e</sup> canton a été saisi, hier, d'une demande de M. Fournier contre la compagnie du gaz, tendant à étendre à tous les abonnés le tarif de faveur de 0.22 cent., consenti au profit de quelques-uns.

Suicide

Il y a six jours, le sieur Claudius Dauret, 41 ans, maçon, natif de Saint-Paul (Loire) louait une modeste chambre garnie, rue de l'Hospice des-Vieillards.

Chronique Judiciaire

Une curieuse affaire a été plaidée à l'audience correctionnelle d'hier. Un sieur B., poursuivi par une femme en adultère, les deux complices, l'un et l'autre son complice, avaient été placés en flagrant délit; ils ne pouvaient nier et ne niaient du reste pas.

Tribunal Correctif

Une curieuse affaire a été plaidée à l'audience correctionnelle d'hier. Un sieur B., poursuivi par une femme en adultère, les deux complices, l'un et l'autre son complice, avaient été placés en flagrant délit; ils ne pouvaient nier et ne niaient du reste pas.

Chronique Judiciaire

Une curieuse affaire a été plaidée à l'audience correctionnelle d'hier. Un sieur B., poursuivi par une femme en adultère, les deux complices, l'un et l'autre son complice, avaient été placés en flagrant délit; ils ne pouvaient nier et ne niaient du reste pas.

Nos Théâtres

GRAND-THÉÂTRE. — «Esclarmonde». Il est difficile de prévoir quelle carrière est réservée à Esclarmonde, dont la reprise a eu lieu hier soir au Grand-Théâtre: cela dépendra des efforts que tous voudront bien faire aux représentations suivantes. On sent que l'opéra de Massenet n'est pas arrivé devant le public sans répétitions, comme l'autre jour l'Africaine. Il n'y a pas eu d'accrocs; mais l'œuvre du maître n'a paru comme environnée d'un brouillard, et cette impression est due plutôt à la distribution qu'à l'interprétation, car les artistes ont fait ce qu'ils ont pu.

Cour d'Appel de Lyon

Hier, s'est déroulé devant la cour d'appel de Lyon le procès pendant entre M. Brosse, entrepreneur à Saint-Genis-Laval, et M. Morel, menuisier à Saint-Foy-lès-Lyon.

renu un jugement acquittant purement et simplement M. Morel.

Justice de Paix

M. le juge de paix du 2<sup>e</sup> canton a été saisi, hier, d'une demande de M. Fournier contre la compagnie du gaz, tendant à étendre à tous les abonnés le tarif de faveur de 0.22 cent., consenti au profit de quelques-uns.

Suicide

Il y a six jours, le sieur Claudius Dauret, 41 ans, maçon, natif de Saint-Paul (Loire) louait une modeste chambre garnie, rue de l'Hospice des-Vieillards.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Mercredi 23 novembre, 328<sup>e</sup> jour de l'année. Premier quartier le 27; Pleine lune le 4. Soleil: lever, 7 h. 25; coucher, 4 h. 09.

Arrestations

Mme Monnier, rue de l'Égalité, 38, aux Charpennes, avait donné l'hospitalité à un vagabond, le nommé Étienne Lafond, manœuvre, lequel, pour remercier sa bienfaitrice, lui a volé une somme de 12 fr. Le voleur a été retrouvé hier.

Arrestations

Mme Monnier, rue de l'Égalité, 38, aux Charpennes, avait donné l'hospitalité à un vagabond, le nommé Étienne Lafond, manœuvre, lequel, pour remercier sa bienfaitrice, lui a volé une somme de 12 fr. Le voleur a été retrouvé hier.

Arrestations

Mme Monnier, rue de l'Égalité, 38, aux Charpennes, avait donné l'hospitalité à un vagabond, le nommé Étienne Lafond, manœuvre, lequel, pour remercier sa bienfaitrice, lui a volé une somme de 12 fr. Le voleur a été retrouvé hier.

Arrestations

Mme Monnier, rue de l'Égalité, 38, aux Charpennes, avait donné l'hospitalité à un vagabond, le nommé Étienne Lafond, manœuvre, lequel, pour remercier sa bienfaitrice, lui a volé une somme de 12 fr. Le voleur a été retrouvé hier.

Arrestations

Mme Monnier, rue de l'Égalité, 38, aux Charpennes, avait donné l'hospitalité à un vagabond, le nommé Étienne Lafond, manœuvre, lequel, pour remercier sa bienfaitrice, lui a volé une somme de 12 fr. Le voleur a été retrouvé hier.

Arrestations

Mme Monnier, rue de l'Égalité, 38, aux Charpennes, avait donné l'hospitalité à un vagabond, le nommé Étienne Lafond, manœuvre, lequel, pour remercier sa bienfaitrice, lui a volé une somme de 12 fr. Le voleur a été retrouvé hier.

Arrestations

Mme Monnier, rue de l'Égalité, 38, aux Charpennes, avait donné l'hospitalité à un vagabond, le nommé Étienne Lafond, manœuvre, lequel, pour remercier sa bienfaitrice, lui a volé une somme de 12 fr. Le voleur a été retrouvé hier.

Arrestations

Mme Monnier, rue de l'Égalité, 38, aux Charpennes, avait donné l'hospitalité à un vagabond, le nommé Étienne Lafond, manœuvre, lequel, pour remercier sa bienfaitrice, lui a volé une somme de 12 fr. Le voleur a été retrouvé hier.

main puisque M. Dupeyron a fait de Roland une magnifique création à la Monnaie, à Bruxelles.

Justice de Paix

M. le juge de paix du 2<sup>e</sup> canton a été saisi, hier, d'une demande de M. Fournier contre la compagnie du gaz, tendant à étendre à tous les abonnés le tarif de faveur de 0.22 cent., consenti au profit de quelques-uns.

Suicide

Il y a six jours, le sieur Claudius Dauret, 41 ans, maçon, natif de Saint-Paul (Loire) louait une modeste chambre garnie, rue de l'Hospice des-Vieillards.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Mercredi 23 novembre, 328<sup>e</sup> jour de l'année. Premier quartier le 27; Pleine lune le 4. Soleil: lever, 7 h. 25; coucher, 4 h. 09.

Arrestations

Mme Monnier, rue de l'Égalité, 38, aux Charpennes, avait donné l'hospitalité à un vagabond, le nommé Étienne Lafond, manœuvre, lequel, pour remercier sa bienfaitrice, lui a volé une somme de 12 fr. Le voleur a été retrouvé hier.

Arrestations

Mme Monnier, rue de l'Égalité, 38, aux Charpennes, avait donné l'hospitalité à un vagabond, le nommé Étienne Lafond, manœuvre, lequel, pour remercier sa bienfaitrice, lui a volé une somme de 12 fr. Le voleur a été retrouvé hier.

Arrestations

Mme Monnier, rue de l'Égalité, 38, aux Charpennes, avait donné l'hospitalité à un vagabond, le nommé Étienne Lafond, manœuvre, lequel, pour remercier sa bienfaitrice, lui a volé une somme de 12 fr. Le voleur a été retrouvé hier.

Arrestations

Mme Monnier, rue de l'Égalité, 38, aux Charpennes, avait donné l'hospitalité à un vagabond, le nommé Étienne Lafond, manœuvre, lequel, pour remercier sa bienfaitrice, lui a volé une somme de 12 fr. Le voleur a été retrouvé hier.

Arrestations

Mme Monnier, rue de l'Égalité, 38, aux Charpennes, avait donné l'hospitalité à un vagabond, le nommé Étienne Lafond, manœuvre, lequel, pour remercier sa bienfaitrice, lui a volé une somme de 12 fr. Le voleur a été retrouvé hier.

Arrestations

Mme Monnier, rue de l'Égalité, 38, aux Charpennes, avait donné l'hospitalité à un vagabond, le nommé Étienne Lafond, manœuvre, lequel, pour remercier sa bienfaitrice, lui a volé une somme de 12 fr. Le voleur a été retrouvé hier.

Arrestations

Mme Monnier, rue de l'Égalité, 38, aux Charpennes, avait donné l'hospitalité à un vagabond, le nommé Étienne Lafond, manœuvre, lequel, pour remercier sa bienfaitrice, lui a volé une somme de 12 fr. Le voleur a été retrouvé hier.

Arrestations

Mme Monnier, rue de l'Égalité, 38, aux Charpennes, avait donné l'hospitalité à un vagabond, le nommé Étienne Lafond, manœuvre, lequel, pour remercier sa bienfaitrice, lui a volé une somme de 12 fr. Le voleur a été retrouvé hier.

dans laquelle Jeanne tenait le projectile, fut fort maltraitée.

Justice de Paix

M. le juge de paix du 2<sup>e</sup> canton a été saisi, hier, d'une demande de M. Fournier contre la compagnie du gaz, tendant à étendre à tous les abonnés le tarif de faveur de 0.22 cent., consenti au profit de quelques-uns.

Suicide

Il y a six jours, le sieur Claudius Dauret, 41 ans, maçon, natif de Saint-Paul (Loire) louait une modeste chambre garnie, rue de l'Hospice des-Vieillards.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Mercredi 23 novembre, 328<sup>e</sup> jour de l'année. Premier quartier le 27; Pleine lune le 4. Soleil: lever, 7 h. 25; coucher, 4 h. 09.

Arrestations

Mme Monnier, rue de l'Égalité, 38, aux Charpennes, avait donné l'hospitalité à un vagabond, le nommé Étienne Lafond, manœuvre, lequel, pour remercier sa bienfaitrice, lui a volé une somme de 12 fr. Le voleur a été retrouvé hier.

Arrestations

Mme Monnier, rue de l'Égalité, 38, aux Charpennes, avait donné l'hospitalité à un vagabond, le nommé Étienne Lafond, manœuvre, lequel, pour remercier sa bienfaitrice, lui a volé une somme de 12 fr. Le voleur a été retrouvé hier.

Arrestations

Mme Monnier, rue de l'Égalité, 38, aux Charpennes, avait donné l'hospitalité à un vagabond, le nommé Étienne Lafond, manœuvre, lequel, pour remercier sa bienfaitrice, lui a volé une somme de 12 fr. Le voleur a été retrouvé hier.

Arrestations

Mme Monnier, rue de l'Égalité, 38, aux Charpennes, avait donné l'hospitalité à un vagabond, le nommé Étienne Lafond, manœuvre, lequel, pour remercier sa bienfaitrice, lui a volé une somme de 12 fr. Le voleur a été retrouvé hier.

Arrestations

Mme Monnier, rue de l'Égalité, 38, aux Charpennes, avait donné l'hospitalité à un vagabond, le nommé Étienne Lafond, manœuvre, lequel, pour remercier sa bienfaitrice, lui a volé une somme de 12 fr. Le voleur a été retrouvé hier.

Arrestations

Mme Monnier, rue de l'Égalité, 38, aux Charpennes, avait donné l'hospitalité à un vagabond, le nommé Étienne Lafond, manœuvre, lequel, pour remercier sa bienfaitrice, lui a volé une somme de 12 fr. Le voleur a été retrouvé hier.

Arrestations

Mme Monnier, rue de l'Égalité, 38, aux Charpennes, avait donné l'hospitalité à un vagabond, le nommé Étienne Lafond, manœuvre, lequel, pour remercier sa bienfaitrice, lui a volé une somme de 12 fr. Le voleur a été retrouvé hier.

Arrestations

Mme Monnier, rue de l'Égalité, 38, aux Charpennes, avait donné l'hospitalité à un vagabond, le nommé Étienne Lafond, manœuvre, lequel, pour remercier sa bienfaitrice, lui a volé une somme de 12 fr. Le voleur a été retrouvé hier.

travail que s'affirme la solidarité internationale ouvrière centre ceux qui ajoutent de nouvelles barrières à celles déjà existantes, veulent nous imposer de nouvelles taxes et les rendre irréductibles, afin de jouir en paix des richesses qu'ils amassent sur la misère et les souffrances de la nation.

Justice de Paix

M. le juge de paix du 2<sup>e</sup> canton a été saisi, hier, d'une demande de M. Fournier contre la compagnie du gaz, tendant à étendre à tous les abonnés le tarif de faveur de 0.22 cent., consenti au profit de quelques-uns.

Suicide

Il y a six jours, le sieur Claudius Dauret, 41 ans, maçon, natif de Saint-Paul (Loire) louait une modeste chambre garnie, rue de l'Hospice des-Vieillards.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Mercredi 23 novembre, 328<sup>e</sup> jour de l'année. Premier quartier le 27; Pleine lune le 4. Soleil: lever, 7 h. 25; coucher, 4 h. 09.

Arrestations

Mme Monnier, rue de l'Égalité, 38, aux Charpennes, avait donné l'hospitalité à un vagabond, le nommé Étienne Lafond, manœuvre, lequel, pour remercier sa bienfaitrice, lui a volé une somme de 12 fr. Le voleur a été retrouvé hier.

Arrestations

Mme Monnier, rue de l'Égalité, 38, aux Charpennes, avait donné l'hospitalité à un vagabond, le nommé Étienne Lafond, manœuvre, lequel, pour remercier sa bienfaitrice, lui a volé une somme de 12 fr. Le voleur a été retrouvé hier.

Arrestations

Mme Monnier, rue de l'Égalité, 38, aux Charpennes, avait donné l'hospitalité à un vagabond, le nommé Étienne Lafond, manœuvre, lequel, pour remercier sa bienfaitrice, lui a volé une somme de 12 fr. Le voleur a été retrouvé hier.

Arrestations

Mme Monnier, rue de l'Égalité, 38, aux Charpennes, avait donné l'hospitalité à un vagabond, le nommé Étienne Lafond, manœuvre, lequel, pour remercier sa bienfaitrice, lui a volé une somme de 12 fr. Le voleur a été retrouvé hier.

Arrestations

Mme Monnier, rue de l'Égalité, 38, aux Charpennes, avait donné l'hospitalité à un vagabond, le nommé Étienne Lafond, manœuvre, lequel, pour remercier sa bienfaitrice, lui a volé une somme de 12 fr. Le voleur a été retrouvé hier.

Arrestations

Mme Monnier, rue de l'Égalité, 38, aux Charpennes, avait donné l'hospitalité à un vagabond, le nommé Étienne Lafond, manœuvre, lequel, pour remercier sa bienfaitrice, lui a volé une somme de 12 fr. Le voleur a été retrouvé hier.

Arrestations

Mme Monnier, rue de l'Égalité, 38, aux Charpennes, avait donné l'hospitalité à un vagabond, le nommé Étienne Lafond, manœuvre, lequel, pour remercier sa bienfaitrice, lui a volé une somme de 12 fr. Le voleur a été retrouvé hier.

Arrestations

Mme Monnier, rue de l'Égalité, 38, aux Charpennes, avait donné l'hospitalité à un vagabond, le nommé Étienne Lafond, manœuvre, lequel, pour remercier sa bienfaitrice, lui a volé une somme de 12 fr. Le voleur a été retrouvé hier.

à laquelle la crise économique, reconnue officiellement, aurait dû faire renoncer.

Justice de Paix

M. le juge de paix du 2<sup>e</sup> canton a été saisi, hier, d'une demande de M. Fournier contre la compagnie du gaz, tendant à étendre à tous les abonnés le tarif de faveur de 0.22 cent., consenti au profit de quelques-uns.

Suicide

Il y a six jours, le sieur Claudius Dauret, 41 ans, maçon, natif de Saint-Paul (Loire) louait une modeste chambre garnie, rue de l'Hospice des-Vieillards.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Mercredi 23 novembre, 328<sup>e</sup> jour de l'année. Premier quartier le 27; Pleine lune le 4. Soleil: lever, 7 h. 25; coucher, 4 h. 09.

Arrestations

Mme Monnier, rue de l'Égalité, 38, aux Charpennes, avait donné l'hospitalité à un vagabond, le nommé Étienne Lafond, manœuvre, lequel, pour remercier sa bienfaitrice, lui a volé une somme de 12 fr. Le voleur a été retrouvé hier.

Arrestations

Mme Monnier, rue de l'Égalité, 38, aux Charpennes, avait donné l'hospitalité à un vagabond, le nommé Étienne Lafond, manœuvre, lequel, pour remercier sa bienfaitrice, lui a volé une somme de 12 fr. Le voleur a été retrouvé hier.

Arrestations

Mme Monnier, rue de l'Égalité, 38, aux Charpennes, avait donné l'hospitalité à un vagabond, le nommé Étienne Lafond, manœuvre, lequel, pour remercier sa bienfaitrice, lui a volé une somme de 12 fr. Le voleur a été retrouvé hier.

Arrestations

Mme Monnier, rue de l'Égalité, 38, aux Charpennes, avait donné l'hospitalité à un vagabond, le nommé Étienne Lafond, manœuvre, lequel, pour remercier sa bienfaitrice, lui a volé une somme de 12 fr. Le voleur a été retrouvé hier.

Arrestations

Mme Monnier, rue de l'Égalité, 38, aux Charpennes, avait donné l'hospitalité à un vagabond, le nommé Étienne Lafond, manœuvre, lequel, pour remercier sa bienfaitrice, lui a volé une somme de 12 fr. Le voleur a été retrouvé hier.

Arrestations

Mme Monnier, rue de l'Égalité, 38, aux Charpennes, avait donné l'hospitalité à un vagabond, le nommé Étienne Lafond, manœuvre, lequel, pour remercier sa bienfaitrice, lui a volé une somme de 12 fr. Le voleur a été retrouvé hier.

Arrestations

Mme Monnier, rue de l'Égalité, 38, aux Charpennes, avait donné l'hospitalité à un vagabond, le nommé Étienne Lafond, manœuvre, lequel, pour remercier sa bienfaitrice, lui a volé une somme de 12 fr. Le voleur a été retrouvé hier.

Arrestations

Mme Monnier, rue de l'Égalité, 38, aux Charpennes, avait donné l'hospitalité à un vagabond, le nommé Étienne Lafond, manœuvre, lequel, pour remercier sa bienfaitrice, lui a volé une somme de 12 fr. Le voleur a été retrouvé hier.

Tribune Ouvrière

Bourse du Travail. — Les délégués à l'administration de la Bourse qui n'auraient pas reçu de lettre de convocation sont priés d'assister à la réunion du conseil qui aura lieu demain, à huit heures du soir.

Banquet Militaire

Paris, 23 novembre. M. de Freycinet a présidé ce soir, à l'Hôtel Continental, un banquet offert par le général Sausser aux membres du conseil supérieur de la guerre et à dix-neuf commandants de corps d'armée.

Nécrologie

Paris, 22 novembre. M. de Martimprey, ancien député du Nord, est mort.

Le Panama

M. Jezierski et la « Libre Parole ». Paris, 23 novembre. M. Jezierski, directeur du Journal Officiel, adresse la lettre suivante au journal la Libre Parole:

Meilleure Marché

Bon toujours. — Meilleure marché encore. — Nouvelle et grande baisse de prix sur tous les produits pharmaceutiques.

Meilleure Marché

Bon toujours. — Meilleure marché encore. — Nouvelle et grande baisse de prix sur tous les produits pharmaceutiques.

Meilleure Marché

Bon toujours. — Meilleure marché encore. — Nouvelle et grande baisse de prix sur tous les produits pharmaceutiques.

Meilleure Marché

Bon toujours. — Meilleure marché encore. — Nouvelle et grande baisse de prix sur tous les produits pharmaceutiques.

Meilleure Marché

Bon toujours. — Meilleure marché encore. — Nouvelle et grande baisse de prix sur tous les produits pharmaceutiques.

Meilleure Marché

Bon toujours. — Meilleure marché encore. — Nouvelle et grande baisse de prix sur tous les produits pharmaceutiques.

Meilleure Marché

Bon toujours. — Meilleure marché encore. — Nouvelle et grande baisse de prix sur tous les produits pharmaceutiques.

Meilleure Marché

Bon toujours. — Meilleure marché encore. — Nouvelle et grande baisse de prix sur tous les produits pharmaceutiques.

Meilleure Marché

Bon toujours. — Meilleure marché encore. — Nouvelle et grande baisse de prix sur tous les produits pharmaceutiques.

Meilleure Marché

Bon toujours. — Meilleure marché encore. — Nouvelle et grande baisse de prix sur tous les produits pharmaceutiques.

Meilleure Marché

Bon toujours. — Meilleure marché encore. — Nouvelle et grande baisse de prix sur tous les produits pharmaceutiques.

Meilleure Marché

Bon toujours. — Meilleure marché encore. — Nouvelle et grande baisse de prix sur tous les produits pharmaceutiques.

Meilleure Marché

Bon toujours. — Meilleure marché encore. — Nouvelle et grande baisse de prix sur tous les produits pharmaceutiques.

Meilleure Marché

Bon toujours. — Meilleure marché encore. — Nouvelle et grande baisse de prix sur tous les produits pharmaceutiques.

Meilleure Marché

Bon toujours. — Meilleure marché encore. — Nouvelle et grande baisse de prix sur tous les produits pharmaceutiques.

Meilleure Marché

Bon toujours. — Meilleure marché encore. — Nouvelle et grande baisse de prix sur tous les produits pharmaceutiques.

Meilleure Marché

Bon toujours. — Meilleure marché encore. — Nouvelle et grande baisse de prix sur tous les produits pharmaceutiques.

Meilleure Marché

Bon toujours. — Meilleure marché encore. — Nouvelle et grande baisse de prix sur tous les produits pharmaceutiques.

Meilleure Marché

Bon toujours. — Meilleure marché encore. — Nouvelle et grande baisse de prix sur tous les produits pharmaceutiques.

Meilleure Marché

Bon toujours. — Meilleure marché encore. — Nouvelle et grande baisse de prix sur tous les produits pharmaceutiques.

Meilleure Marché

Bon toujours. — Meilleure marché encore. — Nouvelle et grande baisse de prix sur tous les produits pharmaceutiques.

Petite Bourse du Soir

Table with 4 columns: Item, Price, Item, Price. Includes entries like 3 0/0, 99 60, Priorité, etc.

FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT

Communications Diverses

Cercle musical de Lyon. — Répétition générale ce soir mercredi, à 8 heures 1/2 précises, obligatoire, fête Sainte-Cécile.

Anciens artilleurs du 36<sup>e</sup> régiment. — Les anciens artilleurs du 36<sup>e</sup> régiment sont invités à une réunion qui aura lieu demain jeudi, 24 courant, à 8 heures du soir, au comptoir, rue Créquy, 91.

Union lyonnaise

MÈRE ET MARTYR

PAR

PAUL D'AIGREMONT

Ma cousine n'a pas accepté ma main. Et tout doucement, tout simplement, l'affection fraternelle de toute notre enfance est revenue dans mon cœur, au point que, actuellement, des projets de mariage sont en train pour moi ; que j'aime de toute mon âme celle qui a bien voulu me distinguer ; et que je me demande si vraiment j'ai aimé ma cousine autrement qu'en frère.

bry de sa voix claire. Au lieu de rendre simplement la liberté à M. Sintély, comme cela se pratique d'habitude, son honorabilité y est hautement reconnue, et il s'y trouve presque des excuses sur la déplorable erreur dont il a été victime.

Sintély ne parut pas l'entendre ; il continua : — Après nos discussions, M. de Cypières gardait contre moi des accès d'irritation extrême.

Très bas, la femme voilée avait répondu : — Oui, c'est moi, buvez ! Et il ne s'était pas produit autre chose.

Un engourdissement insurmontable pesait sur moi. J'étais placé tout contre son lit ; j'ai le sommeil naturellement très léger, mes yeux, malgré tous mes efforts, se fermaient, je me suis laissé aller en me disant : Place comme je le suis, si n'importe quel se produit, je serai vite debout.

peut-être le premier de tous. Au bout de quelques minutes seulement, ma volonté a triomphé et je suis parvenu à me remettre debout.

SALSEPAREILLE QUET SOUS FORME D'UN SIROP agréable LE MEILLEUR DÉPURATIF du Sang et des Humeurs

LE FESTONNEUR A ROULETTES Festonneur sans fin, breveté s. g. d. g. Appareil élégant, utile et bon marché, pour faire soi-même, en ligne droite ou courbe, tous les dessins de broderies.

PRÉVOYANCE FINANCIÈRE Société mutuelle d'assurances pour la Reconstitution des Capitaux sous le contrôle de l'ÉTAT

PAIN DE GLUTEN M<sup>me</sup> EKATERINODAR de VIATKA à 1 f. le 1/2 kilo. — GUY Célébrité russe. Devenir, dormeurs clairvoyants, somnambule, cartomancienne, 33 méthodes. Tout par dats. Tous les jours, 10, rue Constantine, Lyon. Correspondance.

M<sup>me</sup> CLAUDIA somnambule Renseigne et tous les événements, destinée, recherches, procès, maladies, commerce, etc. Cartes, lignes main, magie, magn., suggestions.

GUÉRISON SURE & RADICALE PAR LES DRAGÉES A RR. PP. PRÉMONTRÉS A base de Valériane de zinc et des principes actifs du QUINQUINA

Les Annonces sont reçues à l'Agence de Publicité Victor FOURNIER LYON — 14, Rue Confort, 14 — LYON

ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON et du Département du Rhône (INDICATEUR FOURNIER) Fondé en 1869 ÉDITION DE 1893

CAOUTCHOUC Vêtements Imperméables T. GONTARD dépositaire des Usines Rattier de Paris. Spéc. d'Articles pour Usines et Laboratoires

GUÉRISON CERTAINE ET PROMPTE des ECOULEMENTS de toute nature, résidu de toutes les maladies vénériennes, par l'emploi de SER et des DRAGÉES végétales antiseptiques de D<sup>r</sup> EBERHART.

SERVICE D'HIVER VIENT DE PARAÎTRE SERVICE D'HIVER L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux

BULLETIN DE SOUSCRIPTION A L'ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON ET DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE Je soussigné, déclare souscrire à un Exemplaire de l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du Département du Rhône (INDICATEUR FOURNIER), au prix de DIX francs, que je m'engage à payer à la livraison de l'ouvrage.

BOURSE DE LYON Du 22 Novembre 1892 FONDS D'ÉTAT 3 1/2 % Rente 1890-1893 89 40

BOURSE DE PARIS Du 22 Novembre 1892 DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE AU COMPTANT COURS DE CLOTURE Hier Aujourd'hui Hausse Baisse

APRÈS BOURSE Du 22 Novembre 3 0/0 français 99 43/4 Douanes 470 62

CONDITION DES SOIES Du 22 Novembre 1892 31 Grèges 10 1 5 2 5 3 4 7 2217

CONDITION DES SOIES D'AUBENAS du 21 Novembre 1892 Organisme : 100 ; Poids : 600 ; Trames : 2

V. VERMOREL à VILLEFRANCHE (Rhône) Sulfure de Carbone PALS INJECTEURS Perfectionnés

En vente chez les principaux Libraires et à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône

COURS DES VALEURS EN BANQUE Du 22 Novembre 1892 ACTIONS Obligations

COURS COMMERCIAUX ET MARCHÉS DE PARIS Paris, 22 Novembre (2 h. soir). HUILES DE COLZA SUCRES Roux 88

MARCHÉ DE LA VILLETTÉ du 22 Novembre 1892 Veaux. — Amiens, 355 vendus, 355, poids moyen, 80

MARCHÉ AUX BESTIAUX A LYON-VAISE. — 22 Novembre 1892 Veaux. — Amiens, 302 vendus, 763, renvoi 50

ÉTAT-CIVIL DE LYON INHUMATIONS Premier arrondissement. — Néant. Deuxième arrondissement. — Marie Bouillères, 2 ans, rue Franklin, 9, f. 1 h.